



CONSEIL DE QUARTIER N°2 « Quartier Ancien – Les Glaises » Saint-Michel-sur-Orge

Compte-rendu de la Réunion de Conseil de Quartier N°2 (CQ2) du jeudi 07 avril 2011

Etaient présents :

Mme ALLAIS, Mme AOUCHECHE, M. BARTEBIN, M. BERLAND, M. BIAR, Mme BISSERY, Mme CHAPELON, M. CLAVAL, M. DELPIC, Mme GAUTHIEZ, M. JOUVIE, M. LAURENS, Mme LEJARD, M. PRADAL-SAUVAGNAC, M. ou Mme RIFFAUT, Mme VERGNE, M. VINCENT

M. Joseph DELPIC, adjoint au maire délégué au Cadre de Vie, au Patrimoine, à la Vie Démocratique Locale . / ..
Présence demandée par Joseph DELPIC, relative à Mme Patricia AOUCHECHE, adjointe au maire déléguée à l'Urbanisme règlementaire et à la gestion locative. Sa présence également entrainé dans le cadre suivant : habitante du territoire du conseil de Quartier n°2.

M. Eddy VINCENT, Technicien dessinateur au bureau d'études de la D.S.T.A. et assurant par suppléance la fonction de Technicien de voirie était présent.

M. Joseph DELPIC a souhaité la présence de Mme Patricia AOUCHECHE afin qu'elle puisse répondre aux questions à caractère technico administratives et éventuellement juridiques, notamment celles "remontées" lors des précédentes réunions de Conseil de Quartier (C.Q. n°2), en particulier, concernant le restaurant scolaire Jules Ferry.

L'Ordre du Jour prévu a donc été adapté en conséquence. Les points restants seront remis à une prochaine réunion C.Q. n°2.

M. Eddy VINCENT a pu apporter des éléments plus techniques lors des discussions d'aménagement.

M. Jean-Louis BERLAND était présent en tant qu'habitant du quartier du C.Q. n° 2. Actuellement, conseiller municipal. Il a souhaité intervenir au sujet du restaurant scolaire Jules Ferry. (Ancien adjoint au maire délégué aux affaires scolaires, dans le mandat précédent.)

1. Restaurant Scolaire Jules Ferry.

Ce thème non prévu à l'ordre du jour de cette réunion a été abordé en début de réunion par Mme Patricia AOUCHECHE.

En voici la synthèse :

- La cantine de l'école J. Ferry est fermée suite à un affaissement des fondations de l'agrandissement.
- La mairie est en procès depuis 2007 (4 ans) contre le constructeur architecte. Une procédure a été faite pour que ce sinistre soit pris en compte par l'assurance dommage ouvrage sans succès jusqu'à présent,
- La cantine scolaire se tient dans des préfabriqués dont le Mt de location est de 4186€ / mois ; le coût depuis 2007 s'élève à 260 000€ qui devraient être remboursés en cas de gain de cause.
- La solution de consolidation par des pieux a un coût de 350 000€
- Mme AOUCHECHE prévoit d'organiser une réunion publique d'information avec Maître SCHARR – date non précisée.

Pas de résolution rapide attendue.

Les personnes du C.Q. n°2 impliquées montrent leur impatience devant cette situation qui perdure. Ceux qui souhaitent une information publique lui formalisent la demande de manière groupée

Dans le but d'avoir une information plus complète, d'avoir plus de temps d'en débattre, et de pouvoir mobiliser sur cet ordre du jour d'avantages de personnes, ce thème sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de C.Q. n°2.

2. Maison sans permis de construire rue des Tiphoinés

Rappel des faits :

- Une maison a été construite au 40 Ter rue des Tiphoinés (allée qui va de la rue des Tiphoinés au stade des Tiphoinés), fin mars – avril 2008
- Ce terrain est situé dans une zone naturelle inondable, non constructible,
- La construction a été réalisée sans permis de construire.

Le jugement :

Mme AOUCHECHE nous informe que la juge a donné gain de cause au propriétaire de la maison, pour une raison « humaine » (le propriétaire a mis en avant ses 2 enfants).

La mairie considère que la loi n'a pas été respectée.

La mairie n'a pas fait appel de la décision du juge dans l'immédiat. Les intentions de la mairie sont de reprendre le dossier sur de nouvelles bases, non encore définies à ce jour.

Le C.Q. n°2 demande à la mairie de continuer la procédure afin d'aboutir à gain de cause, en s'encadrant si possible d'experts en la matière, pour que la loi soit respectée à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE.

3. Le terrain préempté au coin des rues de l'Eglise et d'Enfer, face à l'Eglise.

Rappel des questions posées au précédent C.Q. n°2 :

- Quelle est l'intention de la mairie pour ce terrain ?
- Des arbres seraient à élaguer / abattre pour éviter qu'ils ne tombent
- Existe-t-il un périmètre protégé autour de l'église ? Quelles en sont les implications ? Cet emplacement en ferait-il partie ?

Intervention de Mme Patricia AOUCHECHE + réponses aux questions :

- Le terrain est en partie sur un Espace Boisé Classé (E.B.C.),
- Le terrain est en partie dans le périmètre des 50 mètres protégés autour de l'église.
- Les arbres à risque seront élagués.
- L'Établissement Public Foncier Île-de-France (EPFIF) est porteur de l'aménagement urbain futur. L'achat du foncier est engagé, procédure normale en cours.
- INTENTIONS de la municipalité (Non arrêtées à ce jour). A priori, le projet pourrait être la construction de pavillons écologiques destinés à la location.....
- Chaque pavillon serait pourvu de 2 places de stationnement dont une couverte.

Réponses aux nouvelles questions :

- Terrain de 7000m² environ
- La maison existante sera rasée
- Pas de parc sur ce terrain : la mairie n'a pas assez d'argent pour l'achat de ce lot qui est très cher, pour en faire un parc,
- La mairie ne connaît pas le nombre de pavillons qui seront construits sur ce terrain !
- Les places de stationnement seront intégrées aux locations – pour éviter que des locataires n'aient d'autre solution que celle de se stationner dans la rue.
- Peut-être stationnement en sous-sol ?

Préoccupations des participants :

- Ce qui a été dit à la réunion n'a pas donné lieu, semble-t-il, à sa formalisation dans un cahier des charges pour les futurs acquéreurs : il pourrait alors se faire tout autre projet que ce qui a été communiqué.
- Ces nouvelles constructions vont favoriser encore plus :
 - o l'engorgement de la circulation
 - o le stationnement sauvage puisqu'il n'y a déjà pas assez de places de stationnement dans la rue (Cf. la rue des fusillés de la Résistance)Qui sont des problèmes majeurs dans notre quartier.

4. Emplacement du Garage DENIZE

Rappel des remarques et questions posées lors des précédents C.Q. n°2 :

- Ajouter des logements ou commerces risque «d'engorger» encore plus la rue des Fusillés de la Résistance; ce qui serait contraire à l'effet désiré.
- Aménagements souhaités et demandés par une majorité de participants aux réunions du C.Q. n°2 :
 - o création d'un parking public gratuit,
 - o création d'un équipement petite enfance, halte garderie, à caractère familial associatif, (Il n'existe pas d'équipement de ce type dans le quartier Ancien et le quartier des Glaises),
 - o maison de retraite ou maison de la dépendance.

Intervention de Mme Patricia AOUCHECHE + réponses aux questions :

INTENTIONS de la municipalité (Non arrêtées à ce jour)

- Cet espace foncier est réservé : construction de pavillons
- Une modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) est à faire au moins partiellement
- Un débat public aura lieu, compte tenu de la procédure de révision générale du P.L.U. qui est engagée, votée en Décembre 2010 et va débiter – date non précisée à ce jour. Durée d'une révision générale de P.L.U. : de 18 à 24 mois.

Nouvelles remarques et observations :

- Certains demandent une réflexion globale sur l'ensemble du quartier, et même de la commune pour donner une cohérence à l'ensemble des constructions à venir.
- La création d'un parking encourt le risque de servir de parc relais aux personnes prenant le train.

5. C.R. de la réunion du Comité de Coordination des Conseils des Quartiers (CCCQ) du 23/11/2010

Transfert des compétences voiries et bibliothèques à la C.A.V.O (Communauté d'Agglomération du Val d'Orge). au 01 / 01 / 2011 :

Ces transferts ont été expliqués, depuis le C.C.C.Q., dans le dossier spécial du journal "Vivre à l'Agglo" N°46 de Décembre 2010.

Néanmoins, la plupart des participants de la réunion ne semblait pas informé. La lecture de la synthèse du C.R. de la réunion du C.C.C.Q. de Novembre 2010, a été effectuée au cours de la présente réunion publique.

NEANMOINS, QUELQUES CHIFFRES

En 2011, au titre des rénovations de voiries et du parc de stationnement de la Place de Ber, est prévu pour la commune de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, un montant inscrit en section INVESTISSEMENTS de la C.A.V.O. : 1 784 000 €.

Toujours pour l'année budgétaire 2011, il est inscrit en section de FONCTIONNEMENT de la C.A.V.O., un montant de 1 550 000 €, au titre de la maintenance courante des voiries et ce pour les **9 communes**. Pour notre commune de Saint-Michel-sur-Orge, se sera : 300 000 € pour assurer la maintenance courante de la voirie. Pour chaque commune, c'est en fonction du nombre de mètres linéaires de voirie. SMO : **38,550 KM**.

Emplacement nouvelle Bibliothèque / Médiathèque :

Lors de la réunion C.C.C.Q., certains membres de collège de C.Q. ont souhaité pouvoir rediscuter de l'ex emplacement prévu : ancien Drugstore.

Le point de vue de la mairie a évolué en liaison étroite avec la C.A.V.O. Son emplacement (Non défini à ce jour) se situera dans un périmètre immédiat de l'Espace culturel Marcel Culturel ...

Rappel des précédents emplacements éventuels étudiés et relatifs à la création d'une nouvelle Bibliothèque / Médiathèque:

- Emplacement de l'ancien Drugstore,
- Emplacement, au sein du pôle de la Z.A.C. Gambetta,
- Et maintenant, emplacement dans la périphérie ou proche de l'Espace culturel Marcel Carné ...

Pas de proposition d'emplacement effectuée lors de la réunion publique du C.Q. n°2.

6. Prévision de rénovation des voiries sous maîtrise d'ouvrage de la C.A.V.O. A l'initiative et sur proposition de la commune de Saint-Michel-sur-Orge

(Conformément à la charte de fonctionnement de Décembre 2010 « Voiries transférées » à la C.A.V.O. au 1^{er} JANVIER 2011. Rénovations et maintenance courante de nos voiries et de nos 3 parcs de stationnement également transférés : Parc de la Place de Ber, Parc relais « Gambetta » et Parc Les Grouettes).

En 2011

Les travaux de rénovation des voiries suivantes, planifiés en 2011: rue des Processions, sentier piétons Gallot et rue A. France seront concomitants avec les travaux du « parcours » de la fibre optique qui équipera et renforcera la liaison informatique entre : l'Hôtel de Ville et le Centre Technique Municipal (C.T.M.), implanté au 6, allée de la Guette :

a)- Rue des Processions (chaussée et trottoirs) :

- rénovation de la partie entre quartier des Glaises et quartier Ancien, segment de rue, compris entre le carrefour : rue des Gabriel / rue de l'Eglise / rue des Processions et le carrefour : rue du Clos Giboux / rue des Processions.
- création d'un dispositif d'apaisement de la circulation automobile et ce, au titre de la **SECURITE ROUTIERE** : plateau surélevé au carrefour : rue Dragons / rue des Processions ou au droit du cimetière ? (Choix emplacement définitif de ce dispositif d'apaisement, non arrêté à ce jour, pour des raisons techniques)

SUITE à une question posée, Joseph DELPIC précise : Le promoteur Kaufman & Broad n'a pas participé au coût de la rénovation relatif à la dégradation d'une partie de la rue des Processions dont il est responsable et ce pour deux raisons essentielles.

- Il n'y a pas eu d'état des lieux avant le commencement des travaux de construction, de plus ...
- La commune de Saint-Michel-sur-Orge n'est pas détentrice de règlement de voirie. En cours en 2011.

Néanmoins, un trottoir neuf a été créé devant la résidence de l'Orme, à sa charge financière.

b)- Rue Enfer : Les trottoirs : partie comprise entre l'Eglise et le carrefour avec la rue des Processions (Jusqu'au niveau du pont rail de la SNCF de la rue d'Enfer). La chaussée a été rénovée, mais pas les trottoirs qui sont dans un état de dégradation très important.

c)- Partie de voirie (rue Enfer) sous le pont rail de la SNCF, (trottoirs et chaussée) : le passage sous le pont rail de la SNCF, sera entièrement rénové de manière à sécuriser les déplacements des piétons et ce jusqu'au niveau du carrefour de la rue de Rosières récemment rénové. Très certainement, mise en place de feux tricolores. C'est un point « dur », classé prioritaire en 2011 au titre de la **SECURITE ROUTIERE**.

d)- Sentier Gallot : Rénové également en 2011.

e) Rue de Montlhéry : Pas de rénovation prévue. UNE maintenance courante de la chaussée sera effectuée sous la maîtrise d'ouvrage du conseil général 91, courant 3^{ème} trimestre 2011.

f)- Rue Anatole France : trottoirs et chaussée. Cette rue sera rénovée.

En 2012 : ORIENTATIONS. Demandes souhaitées par le conseil de quartier n°2.

Rue des Saugées : totale rénovation : elle est dans un état de dégradation très important. Initialement prévue en 2011, sa rénovation est reportée en 2012 (Pb. enveloppe budgétaire 2011 ?)

Rue des Fusillés de la Résistance : réfection des trottoirs et de la chaussée. L'interrogation à ce jour : rue à rénover avec le statut créé en France en 2008 : *rue en zone de rencontre 20 KM/H* ? Oui ou non ? Identique à la rue Gallot ? Le conseil de quartier va travailler sur ce sujet au cours du second semestre 2011.

Rue des Dragons : en partie ?

7. Parc Jean Vilar – installation des nouveaux jeux, élagage,...

Création d'une nouvelle aire, composée de 2 aires de jeux pour enfants (3 à 5 ans et 6 à 8 ans) :

IL S'AGIT d'un équipement prévu au budget investissements 2010 et reporté au B.P. 2011.

- Commencée Fin FEVRIER 2011, doit se terminer fin AVRIL / début MAI 2011.
- Des plans ont été distribués aux personnes présentes à la réunion.

Rénovation des allées:

Elle débutera dès cette année 2011. Priorité donnée à l'allée qui va de la rue des Processions et vers la Taverne Gambrinus, et aux abords du bassin.

Précision de M. VINCENT : le matériau des premières allées rénovées seront constitués par les gravas des travaux actuels pour l'aménagement de l'espace des nouveaux jeux.

Aménagement terrain multi sport:

Il sera étudié ensuite – probablement pour 2012 – un aménagement d'un des terrains de tennis en terrain multi sports : par exemple hand Ball et basket Ball

Aménagement des accès:

Il est envisagé d'ajouter des barrières pour empêcher le passage de véhicules qui n'ont pas à y être (ex: quads,...)

Règlement "Jardins et parcs": à l'étude pour affichage dans les jardins et parcs de la ville

Que faire du mur taggué: Ce mur se trouve sur l'accès côté des terrains de tennis – il s'agit du mur d'entraînement des joueurs de tennis.

Possibilité de le détruire tout simplement ?

8. Circulation : Les autres "Points Noirs" dans le périmètre du CQ2.

Ce point faisait partie de l'Ordre du Jour de cette réunion. Il n'a pas été abordé. Il sera repris dans une prochaine réunion CQ2.

9. Questions diverses.

9.1. Aménagements.

Rue de l'Eglise : demande d'ajout d'un plateau surélevé dans la partie basse, pour ralentir les voitures dans la descente

Parc J. Villar :

- demande pour replanter un arbre pour chaque arbre rasé.
- Lampadaire grillé vers l'entrée des terrains de tennis
- Près du local Tennis, des câbles sont à portée de main : les gaines sont descellées
- Un «gravage» a été fait sur le mur de l'Hôtel de Ville, côté gauche, en regardant la mairie depuis le parc Jean Vilar. Cette détérioration minime, fera l'objet d'un constat plus précis par le responsable des bâtiments communaux afin d'apporter une réponse technique.

9.2. Circulation - Stationnement.

Résidence des Glaises – entre rue des Procession et rue des Tiphoinés

Rappel des questions posées au précédent CQ2 :

- la butte est laissée à l'abandon – le nettoyage a été superficiel et pas sur la totalité de la butte
- côté rue des Tiphoinés : des camions sont garés très fréquemment devant la sortie du parking de la résidence, bloquant ainsi les habitants. – Possibilité de mettre des bornes de part et d'autre sur le trottoir pour empêcher le stationnement.

Concernant la 1^{ère} question : lors de la réunion, des photos ont été transmises à M. DELPIC.

La 2^{ème} question est toujours d'actualité

Nouvelles questions :

Il n'y a plus assez de places de stationnement dans la résidence.
Des conducteurs de camions viennent stationner dans la résidence,

Cette Résidence est gérée par le bailleur social : Essonne Habitat.

Les résidents demandent à la mairie d'appuyer leurs demandes faites auprès du gestionnaire, à savoir :

- demander à Essonne Habitat d'étudier un réaménagement du parking pour gagner des places,
- demander à Essonne Habitat de prendre en compte la demande des résidents concernant l'ajout d'un système d'accès pour empêcher les non résidents de stationner.

Carrefour rue Anatole France - du Lancier : demande de l'implantation d'un plateau surélevé.

Rue du Lancier : demande pour ôter la marque de stationnement en face du N°3.

Après vérification : il ne figure aucune identification au sol d'un emplacement de stationnement.--> préciser à une prochaine réunion CQ2

Carrefour rue du Four - rue du Lancier : Question soulevée pour la mise en place d'un "Stop" sur l'une des deux rues.

Des partisans pour laisser la priorité à droite ; confiance en la vigilance de chacun.

Des partisans pour un "Stop", car le carrefour est dangereux : nombreux sont les automobilistes qui ne ralentissent pas en croisant la rue du Lancier

Rue des Fusillés de la Résistance :

Une voiture Peugeot 307 grise est souvent mal garée – à l'angle de la rue des Fusillés de la Résistance et le virage situé au début de la rue des Tiphoinés. La voiture porte le signe "A" des jeunes conducteurs «Apprentis».

Il est demandé à l'un des 3 A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique) de bien vouloir prévenir le conducteur une première fois, avant verbalisation pour un stationnement non respectueux de la réglementation.

10. Sujets à aborder aux prochains CQ.

1)- Prochaine réunion spécifique ou groupe de travail (D.S.T.A. + Représentants du C.Q. n°2 + riverains) :

Réunion spécifique avec l'adjoint au maire délégué au Cadre de Vie, / les représentants du C.Q. n°2 et les riverains de la rue des Tiphoinés (Partie de rue du quartier Ancien).

OBJECTIF : Suite à donner, après l'expérimentation d'une année sans identification du stationnement sur chaussée. Déterminer les emplacements sur chaussée, dans cette partie de rue des Tiphoinés. Date précise à fixer : en principe, **seconde semaine du mois de MAI 2011.**

2)- Prochaine réunion publique du C.Q. n° 2 : (Date à fixer. **Peut-être mi JUIN 2011**, compte tenu du non épuisement des sujets inscrits à l'ordre du jour de la réunion publique, Jeudi 7 AVRIL 2011).

- Toujours le restaurant Scolaire Jules Ferry, pour une actualisation des informations..... Combien de temps encore avant une décision ? Quand sera communiquée une date de réunion publique en présence de l'avocat de la Mairie pour informer les parents d'élèves et le public ?

- Seront abordés, les autres points noirs du quartier entrant le périmètre géographique du C.Q. n°2.

FIN.

Les deux membres du collège et représentants du C.Q. n°2 «Quartier Ancien Les Glaises».

- Karine CHAPELON
- Didier JOUVIE. (Rédacteur du présent C.R.)